



# Opposabilité d'une clause d'exclusion au tiers lésé

Par **Ruler21**, le **31/12/2021** à **02:57**

Bonjour,

Je suis récemment tombé sur l'arrêt Cass. CIV3. 4-3-2021, n°19-23033 de mars 2021 et je suis intrigué.

Il semble qu'un tiers victime peut s'opposer à une exclusion de garantie, mais ici la question est de savoir si c'était une exclusion qui concernait directement l'assuré ou une exclusion en responsabilité civile.

Ma question est : le tiers victime peut-il invoquer l'article L112-6 (ou au autre article) afin de s'opposer à une exclusion contractuelle relevant de la responsabilité civile ?

Comme exemple d'exclusion de garantie en responsabilité civile : un moteur qui a été modifié pour augmenter les performances

En vous remerciant et vous souhaitant un joyeux réveillon !

Par **Ruler21**, le **31/12/2021** à **12:14**

Je suis mal exprimé, en fait je suis étudiant en assurances et ce que je souhaite savoir c'est d'abord :

- Est-ce que l'assureur peut dans les clauses d'exclusion de la **garantie responsabilité** invoquer la modification du moteur ?
- Est-ce que cette exclusion serait opposable au tiers lésé qui, de ce fait, devrait se retourner contre l'assuré ?

Par **Chaber**, le **31/12/2021** à **15:36**

bonjour

La réponse est dans les conditions générales réubrique vie du contrat:

Avan(t) sinistre si l'assureur découvre une anomalie non signalée à la souscription il l peut

réssilier le contrat pour fausse déclaration

Après sinistre s'il découvre une anomalie il appliquera une règle proportionnelle opposable à l'assuré mais pas à l'encontre de la victime qui sera indemnisé en totalité du préjudice subi puisque l'assurance automobile est obligatoire